



l'Assurance Maladie

Agir ensemble, protéger chacun

**PARTENARIAT
ACCÈS AUX DROITS,
AUX SOINS ET
À LA SANTÉ**



Rapprocher vos services et la Caisse primaire sur la thématique de l'accompagnement dans le parcours de soins et de l'accès à la santé.

- Disposer de solutions lorsqu'une personne vous sollicite ou lorsque vous repérez une difficulté ;
- Accéder à des outils vous permettant d'échanger avec les Caisse primaires (sur un point réglementaire, sur une situation, etc.) ;
- Lutter contre les situations de non-recours, d'incompréhension et de rupture ;
En détectant les personnes éloignées du système de santé, en diffusant les messages de l'Assurance Maladie, et en accompagnant (en fonction de votre organisation) les personnes vulnérables et/ou fragilisées dans la réalisation de leurs démarches
- Ouvrir la possibilité de construire des actions communes.

FACILITER VOS ACCOMPAGNEMENTS

UN PARTENARIAT POUR FACILITER VOS ACCOMPAGNEMENTS SUR :



L'accès
aux **droits**



L'accès à une
**complémentaire
santé** et aux
dispositifs d'aides
disponibles



L'accès
aux **soins** et aux
dispositifs d'aides
disponibles



Les **services
dématérialisés** de
l'Assurance
Maladie



Les dispositifs de
prévention et de
promotion de la
santé

Ces accompagnements peuvent prendre diverses formes, en fonction de vos moyens et du type de public rencontré : délivrance d'informations, orientation, mobilisation, appui dans les démarches, prise en charge et transmission de dossiers, détection et signalement des personnes renonçant à se soigner, etc.

LES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE PRIMAIRE



La **formation**,
l'information et
le partage de données



Un canal de **contact**
avec l'ouverture d'un
portail permettant
les échanges



Des **circuits de**
transmission des
dossiers d'ouverture
des droits / C2S / AME



Des **circuits**
de prise en charge
des problèmes
d'accès aux soins



Un **accompagnement**
dans les actions de
prévention
que vous menez



Un **accompagnement**
sur les demandes
de subventions



NOS ENGAGEMENTS COMMUNS

Au-delà des engagements spécifiques de chacun, le partenariat permet :

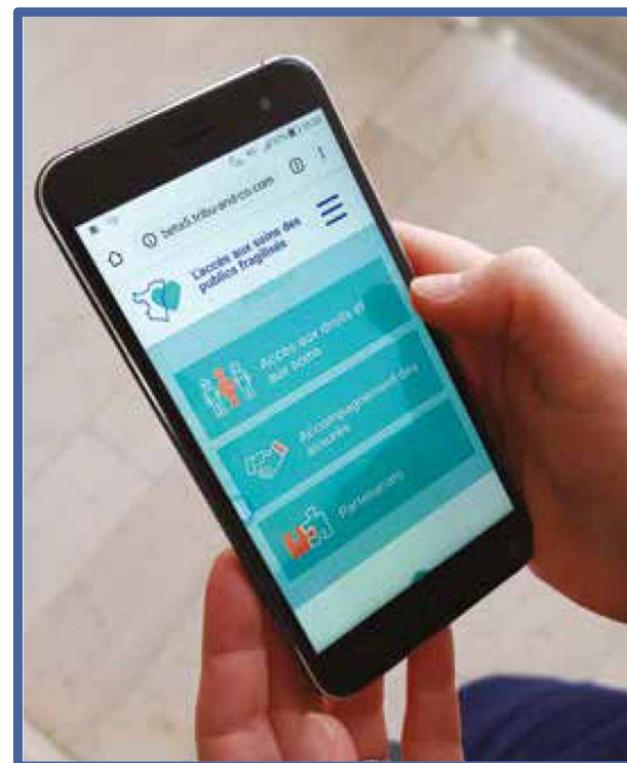
- **D'initier et promouvoir de nouvelles collaborations**, régulières ou ponctuelles (des actions « aller-vers » par exemple) ;
- **D'inviter ou associer** l'autre partie aux événements organisés lorsque cela parait pertinent et possible.

FOCUS SUR LA FORMATION ET L'INFORMATION DES PARTENAIRES

L'information des partenaires de la CPAM est organisée via :

- Des **formations** sur les thématiques de l'Assurance Maladie (programme défini selon les besoins identifiés).
- Des **webinaires** organisés sur des thématiques ciblées
- Le **site « l'accès aux soins des publics fragilisés »** qui propose des services et des informations locales autour des thématiques de l'accès aux droits, aux soins et à la prévention.

www.cpam67-ts.fr



FOCUS SUR L'ACCOMPAGNEMENT VERS LES DROITS

Concernant les droits et l'accès à une complémentaire santé, l'offre partenariale de la CPAM s'articule autour de :

- L'organisation de **circuits de prise en charge** et de transmission de dossiers de création/mise à jour des droits en matière de :
 - Protection Universelle Maladie (PUMa)
 - Complémentaire santé solidaire (C2S)
 - Aide médicale de l'Etat (AME)

- La mise à disposition d'une **adresse mail** permettant d'échanger sur des situations complexes et/ou urgentes.

FOCUS SUR LA MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ

- > **La Mission Accompagnement Santé (MAS) de la CPAM** propose un accompagnement global et personnalisé aux personnes faisant face à des difficultés d'accès aux droits ou à une complémentaire santé, renonçant ou reportant la réalisation de soins (quelles qu'en soient les raisons), ou rencontrant des difficultés pour s'orienter dans le parcours de santé ou les démarches en ligne.
- > Il s'agit d'un **accompagnement global et personnalisé** qui se poursuit tant que cela est possible jusqu'à lever la difficulté ou permettre l'accès effectif aux soins. Cet accompagnement doit permettre à chacun :

1

De disposer des droits auxquels il peut prétendre

2

De connaître et de mieux comprendre le système de santé

3

De trouver des solutions concrètes face aux difficultés rencontrées

4

De renforcer son autonomie dans la prise en charge de sa santé

FOCUS SUR LA MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ (SUITE)

> La MAS travaille en lien avec de nombreux partenaires pour optimiser la **détection** et l'accompagnement des personnes fragiles :



IDENTIFIER

les personnes en difficulté



RECUEILLIR

le consentement de la personne pour être accompagnée par la CPAM



TRANSMETTRE

ces informations à la Mission Accompagnement Santé de la CPAM

> **Suite à un signalement** : un premier contact téléphonique est établi par l'accompagnant MAS dans les meilleurs délais et en fonction de l'urgence.

> **Un retour** vers le détecteur est réalisé :

- lors de la prise en charge de la situation par la MAS ;
- suite à la réalisation effective des soins par l'assuré ;
- suite à la clôture du dossier (quel que soit le résultat)

FOCUS SUR L'ACCOMPAGNEMENT EN PREVENTION

Concernant l'accès aux dispositifs de prévention et de promotion de la santé, l'offre partenariale de la CPAM porte sur :

- Un accompagnement dans les actions de prévention et de promotion de la santé que vous souhaitez développer pour les publics que vous rencontrez.
- Un accompagnement sur le dépôt d'une candidature dans le cadre des appels à projets portant sur les thématiques de prévention.